



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de
Vendrennes

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DÉCLASSEMENT DE VOIRIES COMMUNALES

SUR LA COMMUNE DE VENDRENNES

Par arrêté n°2018/067 du 26 octobre 2018, Madame le Maire de VENDRENNES a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le déclassement de plusieurs portions de voiries communales

L'enquête se déroulera à la Mairie de VENDRENNES du 19 novembre 2018 au 1^{er} décembre 2018 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture pour une durée de 15 jours. Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut prendre connaissance de ce dossier et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de VENDRENNES aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Monsieur Gérard ALLAIN, Ingénieur en chef territorial en retraite, a été désigné par le Maire comme commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations écrites ou orales du public en mairie de Vendrennes :

- Le 19 novembre 2018 de 10 heures à 12 heures
- Le 1^{er} décembre 2018 de 10 heures à 12 heures

Les observations peuvent également être adressées par écrit à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Vendrennes, siège de l'enquête, 8 bis route de l'Océan – 85250 VENDRENNES ou par courriel à l'attention expresse du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : mairie.vendrennes@wanadoo.fr (*préciser dans l'objet : Enquête publique déclassement voiries*)

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Madame Roseline PHILIPART, Maire de la commune de VENDRENNES

A l'expiration du délai de l'enquête le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au maire de la commune de Vendrennes le dossier avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées.

Le public pourra consulter le rapport à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture

Le Maire

Roseline PHILIPART

